

Date de dépôt: 17 septembre 2001

Messagerie

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi de M^{més} et MM. Christian Brunier, Laurence Fehlmann Rielle, Mireille Gossauer-Zurcher et Pierre Marti accordant une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Textura - Genève (exercices 2001, 2002 et 2003)

Rapporteur : M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances, sous la présidence de M. Dominique Hausser, s'est réunie les 6 et 20 juin 2001 pour examiner le projet de loi 8500.

M. Jean-Paul Pangallo, directeur du budget et M^{me} Gaëlle Raboud, économiste, du Département des finances, ont participé aux travaux de la commission.

Par ailleurs, la commission a eu l'occasion d'entendre le président accueillir et remercier de leur présence MM. Jacques-Eric Richard et Denis Menoud respectivement président et trésorier de l'Association Textura.

Introduction

Depuis 1994, la coopérative Textura (sans but lucratif) collecte en « porte à porte » plusieurs fois chaque année, des textiles, vêtements, chaussures et jouets usagés au moyen de sacs distribués en « tous ménages » dans chaque

Cette démarche est soutenue par l'Association des communes genevoises (ACG) ainsi que par le canton.

Jusqu'à récemment, Textura était l'organisateur d'un programme d'emploi temporaire fédéral pour chômeurs (PETF). Ce programme, sous l'égide du Département de l'économie publique (en l'occurrence l'OCE) mettait à disposition des demandeurs d'emploi pour la collecte, le tri et le conditionnement des textiles usagés. En parallèle, Textura recevait des subventions fédérales qui permettaient de financer l'infrastructure, les salaires du personnel d'encadrement ainsi que les charges ordinaires d'exploitation. Depuis cette année 2001, le Département de l'économie publique a décidé de restructurer les PETF en vigueur dans le canton et de concentrer les postes de chômeurs (60) dans une seule structure. De ce fait, Textura n'est plus organisateur pour ce programme bien que son utilité publique ne soit plus à démontrer.

Aujourd'hui, pour sauvegarder les prestations et l'emploi et éviter la disparition de Textura, il est indispensable que l'Etat de Genève intervienne en soutenant financièrement cette association et ses activités.

Programmes de Textura

Textura Genève offre une structure qui s'adresse à une population de jeunes peu ou pas qualifiés et qui sont à la recherche d'un premier emploi ; les demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans et dont le placement s'avère très difficile. Elle permet à l'Etat d'offrir des places à ceux qui doivent, selon la loi, effectuer des travaux d'intérêts généraux. Textura Genève peut ainsi continuer à offrir plus de vingt postes à temps complet avec un encadrement par du personnel qualifié (huit postes).

En plus de la collecte des vêtements, Textura Genève développe des activités telles que :

- l'exploitation d'un centre de prétri des textiles et de conditionnement permettant d'approvisionner les réseaux de la coopération et de l'aide au développement dans différents pays, ou la principale population intéressée est celle des femmes en difficultés ;
- financement de programmes d'éducation et de formation dans les pays en voie de développement à partir des bénéfices dégagés ;
- l'exploitation d'une buanderie et d'un lieu de repassage en relation avec l'installation de boutiques de proximité et de caractère social dans les quartiers ;

- l'exploitation d'un atelier de couture qui offre des prestations à des associations, subventionnées ou non, telles que des compagnies théâtrales ou des associations patriotiques.

Travaux de la commission

Audition

MM. Jacques-Eric Richard et Denis Menoud président et trésorier de l'Association Textura

M. Richard apporte les précisions ci-après :

L'Association Textura-Genève a été créée en 1994 et a également une représentation dans les cantons de Vaud et du Valais.

Dans le cadre de ses activités, Textura a obtenu la reconnaissance d'intérêt public pour le ramassage. Elle a le soutien de M. Cramer, président DIAEE. Elle intervient sur un plan économique, écologique et social puisqu'elle propose des activités à des personnes qui sont en fin de droit et à qui elle offre un accompagnement social plus que professionnel, dans un premier temps. En fonction de ses bénéficiaires, elle peut ensuite engager du personnel à salaire réel. Actuellement, elle emploie deux personnes issues des emplois temporaires fédéraux, la responsable styliste des couturières et un homme de main à 20 %, au bénéfice de l'AI.

Textura est par ailleurs l'une des rares organisations à proposer du travail pour les personnes demandeuses d'emploi au féminin et qui ne soit pas forcément péjoré. En effet, les vendeuses ont la possibilité, non seulement de pouvoir améliorer leurs prestations de vente des habits mais elles peuvent bénéficier de cours pour savoir prendre les mesures et faire des retouches. Au plan de la demande, Textura est constamment sollicitée et elle se déplace chez l'habitant. Elle dispose d'un service clients et organise une distribution de sacs dans chaque foyer du canton, une fois l'an, afin que les habits ne partent pas dans les poubelles.

A la suite de cet exposé, les personnes auditionnées apportent les précisions suivantes aux questions posées par les commissaires :

Au sujet de la situation de Textura dans la grande nébuleuse des associations qui récoltent des habits, M. Richard précise que Textura est accréditée auprès de la coordination des habits usagers au même titre que Caritas, le Centre social protestant, la Croix-Rouge et les chiffonniers d'Emmuis.

Les charges de personnel concernent 8 postes d'encadrement et 8 postes occupés par des chômeurs en fin de droit. L'encadrement comprenant toute la gestion de la partie sociale et la réinsertion professionnelle.

Sur le temps et les conditions de travail, les commissaires tiennent à s'assurer que les conditions-cadres offertes par Textura aux personnes employées obéissent aux critères habituels et que les postes dévolus au RMCAS ne ferment pas la création de nouveaux postes. M. Menoud précise que le personnel en fin de droit arrivait auparavant à Textura dans le cadre de la procédure sur les mesures actives et il avait droit à des indemnités de chômage. Cet accord étant remis en cause, Textura a fait une proposition de 15 postes sous la forme de contrats de droit privé. Quant à l'engagement de personnes au bénéfice du RMCAS, la discussion est en cours entre les directions de l'OCE et du RMCAS pour déterminer la manière de les attribuer. S'agissant des postes, ils ne sont pas à 100 % et ils représentent l'équivalent de 8 postes à plein temps, ceci aussi pour permettre une certaine souplesse. Quant aux salaires, ils correspondent aux conventions collectives.

Par ailleurs, les personnes signent un contrat de travail et sont contrôlées par l'OCE. Il existe un règlement d'entreprises, soit 20 heures obligatoires par semaine, et cette contrainte n'est pas fixée par Textura mais par l'Etat, en l'occurrence l'OCE.

Discussion et vote

A la suite de cette audition, le président ouvre la discussion et certains députés du groupe libéral craignent de voir l'Etat s'engager dans un engrenage qui l'oblige à s'engager dans d'autres programmes à la suite du désengagement de la Confédération des programmes d'occupation. Ils estiment que ce type de projet doit être examiné de manière plus large et ne comprennent pas pourquoi la demande de Textura n'a pas été prise directement en compte au niveau du Conseil d'Etat plutôt que de passer par un projet de loi de ce type.

Le président rappelle que dans l'appel d'offres qui a suivi la fin de la période d'emplois temporaires pour chômeurs, il y avait en fait six structures différentes et le canton n'a alloué des montants qu'à une seule.

Sans demande complémentaire d'explications, il passe aux différents votes du projet de loi 8500.

Commissaires présents au moment du vote : 10

Vote d'entrée en matière

Soumis au vote l'entrée en matière du projet de loi 8500 est acceptée par :

8 OUI (2 AdG, 3 S, 1 Ve, 1 R et 1 L) et 2 abstentions (2 DC).

Vote final

Soumis au vote final le projet de loi 8500 est accepté par :

9 OUI (2 AdG, 3 S, 1 Ve, 1 R, 2 DC et 1 L).

Projet de loi (8500)

accordant une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Textura - Genève (exercices 2001, 2002 et 2003)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Subvention de fonctionnement

Une subvention de fonctionnement est accordée à l'Association Textura
Genève. Elle s'élève à :

- 305 000 F pour l'exercice 2001 ;
- 445 000 F pour les exercices 2002 et 2003.

Art. 2 Comptes et budget de fonctionnement

Elle est inscrite au budget et aux comptes, à la rubrique 84.11.00.365.XX
(subventions accordées aux institutions privées par la Direction générale de
l'action sociale) pour les exercices 2001, 2002 et 2003.

Art. 3 Inscription au budget

Le montant de la subvention est financé par une ligne budgétaire inscrite au
budget de l'Etat.

Art. 4 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion
administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, et de la loi
sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des
politiques publiques du 19 janvier 1995.